

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser le calendrier 2016 des jours de collecte de vos différents déchets. Il comporte les éventuels reports liés aux jours fériés. Attention, une pastille colorée figure sur les calendriers des communes où les jours de ramassage ont dû être modifiés pour optimiser les circuits de collecte.

La mise en place du nouveau système de financement des déchets se poursuit en 2016 avec une phase test permettant d'évaluer la production de déchets non recyclables de chaque usager grâce à la puce installée sur le bac.

Pour réduire le coût des déchets, la Communauté de Communes introduira dès 2017 une part incitative dans le financement de leur gestion afin de tenir compte des efforts des usagers en matière de tri et de réduction. Une part variable, proportionnelle au volume du bac d'ordures ménagères résiduelles et au nombre de fois où il sera présenté à la collecte, sera introduite dans le calcul du coût. Ainsi chaque usager paiera en fonction de sa production de déchets non recyclables. Cela incitera chacun à réduire sa production de déchets en effectuant correctement le tri, en compostant ses épluchures, en limitant le gaspillage alimentaire, en évitant l'achat de produits jetables (vaisselle, lingettes...), ou en buvant l'eau du robinet par exemple...

C'est avec l'effort conjugué de tous, que nous réussirons à limiter notre production de déchets et ainsi à en maîtriser le coût.

Michèle Fuselier
Présidente de la Communauté de Communes
de la Région de Château-Thierry

Le compostage : une bonne solution pour réduire ses déchets

Pour encourager le compostage, la Communauté de Communes accorde **une aide de 15 € pour l'achat d'un composteur** (d'extérieur ou d'intérieur) neuf sur présentation de justificatifs (facture d'achat et justificatif de domicile).

Rendez-vous sur www.ccrct.fr pour obtenir plus d'information ou contactez-nous au 03 23 85 34 97.

RAPPEL

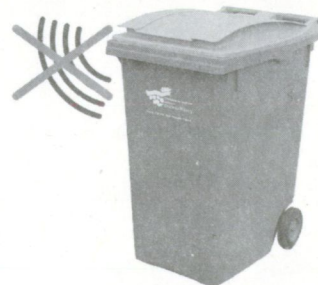
**Pas de déchets en vrac
ou en sacs, posés sur
ou à côté des bacs**



**Pas de bac surchargé
(couvercle non fermé)**



**les bacs d'ordures ménagères
non équipés d'une puce
ne seront plus collectés**



Les bacs contenant des déchets non conformes sont refusés à la collecte et doivent être représentés à la prochaine collecte en retirant les déchets non conformes (En cas de doute, référez-vous au guide du tri)